



Département de Seine-et-Marne

**Canton de Nangis**  
**COMMUNE DE NANGIS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2018/JAN/004</b>	<b>OBJET :</b>  CESSION DES PARCELLES ZN N°52 ET ZO N°815
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 29/01/2018	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 22/01/2018	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 30/01/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 22 janvier 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Samira BOUJIDI représentée par Simone JEROME
- Pascal HUE représenté par Roger CIPRES

**Étaient absents :**

- Jacob NALOUHOUNA
- Serge SAUSSIER
- Rachida MOUALI

Madame Virginie SALITRA est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180206-2018-JAN-004-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2018  
Date de réception préfecture : 06/02/2018

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-29,

VU le code rural et de la pêche maritime notamment les articles L. 161-10 et suivants,

VU le code des relations entre le public et l'administration notamment les articles R. 134-1 et suivants,

VU le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

VU la délibération n°2016/MARS/013 du Conseil Municipal de Nangis en date du 7 mars 2016 relative au déclassement du chemin rural n°26 de la route départementale n°12 à « la Chaise »,

VU la délibération n°2016/JUIL/099 du Conseil Municipal de Nangis en date du 4 juillet 2016 relative à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°26,

VU la délibération n°2017/SEPT/118 du Conseil Municipal de Nangis en date du 11 septembre 2017 portant désaffectation et aliénation du chemin rural n°26 après enquête publique,

VU les documents d'arpentage n°1129Z et n°1130G établis par le Cabinet Mourier cadastrant le chemin rural n°26 en les parcelles ZN n°52 d'une contenance de 14a04ca et ZO n°815 d'une contenance de 14a18ca,

VU l'avis des Domaines en date du 7 octobre 2016 estimant le chemin rural n°26 à 1 490 €,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 avril 2017 au 2 mai 2017,

VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 30 juin 2017,

VU les courriers de mise en demeure d'acquérir les parcelles ZO n°815 et ZN n°52 en date du 20 novembre 2017 adressés aux propriétaires riverains de ces dites parcelles,

VU le courrier de Monsieur Bléry Fabien en date du 27 novembre 2017 se portant acquéreur des parcelles ZO n°815 et ZN n°52,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de céder ces parcelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (26),

#### **ARTICLE 1 :**

DECIDE d'aliéner les parcelles cadastrées ZN n°52 d'une contenance de 14a04ca et ZO n°815 d'une contenance de 14a18ca à Monsieur BLÉRY Fabien.

#### **ARTICLE 2 :**

FIXE le prix de vente de l'ensemble des parcelles à 1 490 €.

#### **ARTICLE 3 :**

DIT que l'ensemble des frais afférents à cette affaire est mis à la charge de l'acquéreur Monsieur BLÉRY Fabien.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180206-2018-JAN-004-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2018  
Date de réception préfecture : 06/02/2018

**ARTICLE 4 :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 janvier 2018

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180206-2018-JAN-004-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2018  
Date de réception préfecture : 06/02/2018

